16-21

TOR

RÉSOLUTION DE L'ICCAT SUR LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT POUR RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE HALIEUTES ET GESTIONNAIRES DES PÊCHERIES (SWGSM)

RECONNAISSANT que l'ICCAT a adopté la Recommandation de l'ICCAT sur le développement de règles de contrôle de l'exploitation et d'une évaluation de la stratégie de gestion (Rec. 15-07);

RECONNAISSANT qu'en 2016, le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) a répondu à la demande de la Commission visant à fournir un calendrier sur cinq ans pour faire avancer ces travaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE CE QUI SUIT :

Sur la base de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation de l'ICCAT visant à renforcer le dialogue entre les halieutes et les gestionnaires des pêcheries* (Rec. 14-13), une réunion du Groupe de travail permanent de l'ICCAT dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) se tiendra en 2017 et par la suite, le cas échéant.

Appendice 1

Projet d'ordre du jour pour 2017

- 1. Termes de référence du SWGSM (Rec. 14-13) et résultats des 1e et 2e réunions du SWGSM
- 2. Conclusions du Groupe de travail conjoint de 2016 des ORGP thonières sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE)
- 3. Etat du développement de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) et actions à entreprendre en 2017 pour les stocks prioritaires identifiés dans la Rec. 15-07: 1

Germon du Nord :

• Rapport de situation sur le test de possibles HCR par le biais de la MSE

Thon rouge:

- Rapport de situation sur les travaux relatifs à la MSE par le SCRS
- Examen des objectifs de gestion
- Identification des indicateurs de performance

Les Présidents des Sous-commissions respectives conjointement avec les Présidents des groupes d'espèces du SCRS et le Président du SCRS travailleront pendant la période intersession afin d'élaborer une analyse sur la façon dont les objectifs de gestion ont été établis pour les stocks prioritaires, sur les indicateurs des performances qui ont été identifiés et sur les progrès accomplis à ce jour en matière de développement de MSE/HCR. Un exemple des mesures des performances et des statistiques associées se trouve cijoint (Appendice 2).

Espadon du Nord:

- Identification de la probabilité quantitative acceptable de parvenir à situer et/ou de maintenir le stock dans la zone verte du diagramme de Kobe et d'éviter le point limite de référence
- Identification des indicateurs de performance

Thonidés tropicaux :

- Identification de la probabilité quantitative acceptable de parvenir à situer et/ou de maintenir le stock dans la zone verte du diagramme de Kobe et d'éviter le point limite de référence
- Examen des indicateurs indicatifs de performance adoptés à l'Annexe 9 de la Rec. 16-01²
- 4. Recommandations à la Commission sur des objectifs de gestion, des indicateurs des performances et des HCR pour les stocks visés au point 3
- 5. Examen de la feuille de route sur cinq ans pour le développement de MSE/HCR pour les stocks prioritaires
- 6. Examen d'autres stocks pour d'éventuels ajouts à la feuille de route sur cinq ans
- 7. Conclusions de la réunion du Groupe de travail conjoint de 2016 des ORGP thonières sur la gestion des pêcheries basée sur l'écosystème (EBFM)
- 8. Mise sur pied d'un projet de feuille de route visant à mettre en œuvre la EBFM, y compris les rôles et responsabilités

² Cette mesure a été abrogée et remplacée successivement par les Recommandations 19-02, 21-01, 22-01 et 24-01.

Indicateurs des performances et statistiques associées

INDICATEURS DE LA PERFORMANCE ET STATISTIQUES	Unité de	TYPE DE
ASSOCIEES	MESURE	MESURE
1. État		
1.1 Biomasse minimale par rapport à B _{PME}	В/ВРМЕ	Minimum au cours de [x] ans
	•	
1.2 Biomasse moyenne par rapport à B _{PME} ¹	B/B _{PME}	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.3 Mortalité par pêche moyenne par rapport à F _{PME}	F/F _{PME}	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.4 Probabilité de se situer dans le quadrant vert de Kobe	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles B≥B _{PME} & F≤F _{PME}
1.5 Probabilité de se situer dans le quadrant rouge de Kobe ²	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles B≤B _{PME} & F≥F _{PME}
2. Sécurité		
2.1 Probabilité que la biomasse soit supérieure à B _{lim} (0,4 B _{PME}) ³	В/Врме	Nombre d'années pendant lesquelles B>B _{lim}
2.2 Probabilité B _{lim} <b<b<sub>seuil</b<b<sub>	В/Врме	Nombre d'années pendant lesquelles B _{lim} <b<b<sub>seuil</b<b<sub>
3. Production		•
3.1 Prise moyenne – à court terme	Prise	Moyenne au cours de 1-3 ans
3.2 Prise moyenne – à moyen terme	Prise	Moyenne au cours de 5-10 ans
3.3 Prise moyenne – à long terme	Prise	Moyenne au cours de 15-30 ans
4. Stabilité		
4.1 Changement proportionnel absolu de la moyenne des prises	Prise (C)	Moyenne au cours de [x] ans pendant laquelle $(C_n-C_{n-1})/C_{n-1}$
4.2 Variation de la capture	Prise (C)	Variation au cours de [x] ans
4.3 Probabilité en cas de fermeture	TAC	Nombre d'années pendant lesquelles TAC=0
4.4 Probabilité d'une modification du TAC au-delà d'un certain niveau ⁴	TAC	Nombre de cycles de gestion pendant lesquels le ratio du changement ⁵ [TACn-TACn- 1]/TACn-1 > X%
4.5 Montant maximum de changement du TAC entre périodes de gestion	TAC	Ratio maximum de changement ⁶

¹ Cet indicateur fournit une indication de la CPUE escomptée des poissons adultes car il est postulé que la CPUE suit la biomasse.

² Cet indicateur n'est utile que pour différencier la performance des stratégies qui remplissent l'objectif représenté au point 1.4.
³ Cela diffère légèrement de la situation de se situer à 1 - probabilité de fermeture, 4.3, compte tenu du choix d'avoir un cycle de gestion de 3 ans. Lors du prochain cycle de gestion après lequel il a été déterminé que B est inférieur à B_{lim}, le TAC est fixé pendant trois ans au niveau correspondant à F_{lim} et la prise restera à ce niveau minimum pendant trois ans. La biomasse peut toutefois réagir rapidement à la baisse de F et augmenter rapidement de sorte qu'une année, ou plus, des trois ans du cycle pourra présenter B>B_{lim}.

⁴ Utile en l'absence de limitations liées au TAC dans la règle de contrôle de l'exploitation.

⁵ Changements positifs et négatifs à déclarer séparément.

⁶ Changements positifs et négatifs à déclarer séparément.